



Vucherens, le 30 août 2021

k:\commun\1-administration générale\10 autorités\10.03 municipalité\10.03.02  
préavis\2021\08\_2021\_eclairagepublic\_enterrementligne.docx

## Préavis municipal 08/2021

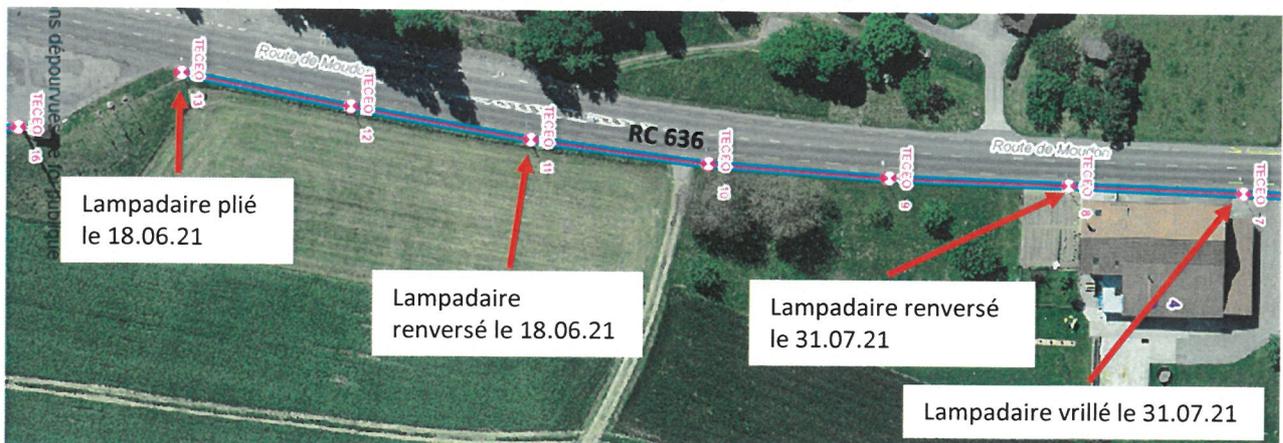
### Demande de crédit de CHF 35'000.00 pour la mise sous terre d'un tronçon de ligne d'éclairage public et le remplacement de 7 mâts le long de la RC636 suite à deux accidents

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### En préambule

Le 18.06.2021, un automobiliste circulant sur la route de Moudon (RC636) a perdu la maîtrise de son véhicule et est venu s'encastrer dans un lampadaire situé à l'extrémité du parking des Trois Suisses en direction de Moudon. Le lampadaire a été mis à terre entraînant dans sa chute la ligne d'alimentation électrique faisant plier un autre lampadaire. Les employés de la Romande Energie ont sécurisé le tronçon composé de 4 lampadaires et installé un éclairage public temporaire le temps de faire les démarches pour la remise en état.

Le 31.07.2021, un autre automobiliste circulant sur la route de Moudon (RC636) a perdu la maîtrise de son véhicule et a arraché le lampadaire situé au sud de la maison située à la Rte de Moudon 4. Le lampadaire a été traîné par la voiture accidentée entraînant dans sa chute la ligne d'alimentation électrique faisant vriller un autre lampadaire. Les employés de la Romande Energie ont sécurisé le tronçon composé de 3 lampadaires et installé un éclairage public temporaire.



Pour rappel, le 1<sup>er</sup> juin 2021, le Conseil communal a octroyé un crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement des luminaires (uniquement les têtes) par des LED situés le long de la RC636 en traversée de localité (préavis 04/2021). Ces travaux concernent notamment le tronçon accidenté et ont été adjugés mais n'ont pas encore débuté en raison notamment du délai de commande des pièces.

## Travaux projetés

La Municipalité souhaite profiter des travaux nécessaires effectués sur l'ensemble du tronçon qui a été accidenté (7 lampadaires à la suite) pour enterrer la ligne électrique actuellement aérienne. Cette démarche permettrait ainsi, pour un coût limité, de mettre ce tronçon aux normes actuelles :

- changement des 7 mâts et consoles de lampadaires (les têtes faisant déjà partie du préavis 04/2021, elles ne figurent pas dans cette demande de crédit),
- mise en souterrain de la ligne électrique sur ce tronçon.

## Description et coût des travaux

	<b>Accident 18.06.21 (4 lampadaires)</b>	<b>Accident 31.07.21 (3 lampadaires)</b>	<b>Total (7 lampadaires)</b>
Gros œuvre (HT)	CHF 11'340	CHF 13'765	CHF 25'105
Travaux électriques (HT)	CHF 10'641	CHF 8'588	CHF 19'229
<b>Total des travaux (HT)</b>	<b>CHF 21'981</b>	<b>CHF 22'353</b>	<b>CHF 44'334</b>
./. Rabais	-CHF 319	-CHF 258	-CHF 577
TVA 7.7%	CHF 1'668	CHF 1'701	CHF 3'369
<b>Total des travaux TTC</b>	<b>CHF 23'330</b>	<b>CHF 23'796</b>	<b>CHF 47'126</b>

## Financement

Les assurances des personnes à l'origine des accidents prendront en charge une partie du montant des travaux. Ce montant est pondéré en raison de l'ancienneté de l'installation (environ 40 ans) et du fait que les plus-values ne sont pas prises en charge. Concernant l'accident du 31.07.2021 l'assurance ne s'est pas encore prononcée, aucune participation n'a donc été inscrite pour l'instant.

A préciser encore que le remplacement/installation des têtes des 7 lampadaires figure dans le préavis 04/2021.

	<b>Accident 18.06.21 (4 lampadaires)</b>	<b>Accident 31.07.21 (3 lampadaires)</b>	<b>Total (7 lampadaires)</b>
Total des travaux TTC	CHF 23'330	CHF 23'796	CHF 47'126
./. Participation des assurances des fautifs	-CHF 13'531	?	-CHF 13'531
Divers et imprévus	CHF 201	CHF 1'204	CHF 1'405
<b>Solde à charge de la Commune</b>	<b>CHF 10'000</b>	<b>CHF 25'000</b>	<b>CHF 35'000</b>

Ce montant sera financé par les liquidités courantes.

## Amortissement

Par un prélèvement sur le fonds de réserve « Travaux » (cpte 9282.1).

## Décision

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Vucherens,**

- **vu le préavis municipal n° 08/2021,**
- **ouï le rapport de la Commission ad hoc,**
- **considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la présente séance,**

**décide**

- ✓ **d'accorder le crédit de CHF 35'000.00 pour la mise sous terre d'un tronçon de ligne d'éclairage public et le remplacement de 7 mâts le long de la RC636 suite à un accident.**

Adopté en séance de Municipalité le 30 août 2021.

Etienne Cherpillod  
  
Syndic

Au nom de la Municipalité



Noémie Steiger  
  
Secrétaire

Municipaux responsables : Messieurs Urbain Cherpillod et Jean-François Perroud